

tentions à l'obtention du simple titre de chef-lieu de canton, qui ne pouvait lui être dénié, et qu'elle reçut en effet sans difficulté.

Le Bourg-Argental eut aussi quelques amis qui demandèrent pour lui un district composé de tout le territoire de son bailliage. Toutefois il paraît que cette petite ville eut le bon esprit de se tenir coi. La pétition à laquelle nous faisons allusion émane de la paroisse de Saint-Pierre-de-Bœuf, qui, craignant d'être oubliée, demandait aussi pour elle-même un chef-lieu de canton.

La ville de Condrieu écrivit le 5 janvier à l'Assemblée nationale pour demander aussi un district, composé des paroisses suivantes, qui auraient été divisées en quatre cantons : Ampuis, Saint - Cyr, Sainte - Colombe, Saint-Romain-en-Gal, Loire, Semons, Tupin, les Haies, La Chapelle, Longes, Pavesin, Chuyer, Saint-Michel, Bœuf (Saint-Pierre-de-), Malleval, Limony, Lupé, Rossy, Maclas, Roisey et Véranne : c'était à peu de choses près tout l'ancien archiprêtré de Condrieu, diocèse de Vienne. Il n'est pas nécessaire d'insister pour faire comprendre l'inutilité de ce district, dont l'exiguité était ridicule.

Mornant, qui fit une demande analogue, présentait un plan plus acceptable. Cette petite ville proposait dans un mémoire imprimé, accompagné d'une carte, de former son district de trente-deux paroisses qui se trouvaient dans un rayon de deux lieues.

Charliou fut proposé pour un district par le député Trouillié.

Tarare le fut par M. Girerd, également député ; toutefois ce dernier se serait contenté pour sa ville d'un simple tribunal secondaire.